

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 25 JANVIER 2010

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 25 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

## PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers municipaux Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Scott McConaghy, Eric Megarity et Mike O'Brien.

Présences

## APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 14 décembre 2009 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation de procès-verbaux

## PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

## MOIS DU CŒUR

**ATTENDU QUE** les conséquences des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux sont largement responsables de souffrances et créent de graves problèmes dans la communauté;

**QUE** la Fondation des maladies du cœur du N.-B. prend des mesures pour réduire la perte d'autonomie et les décès causés par ces maladies grâce à un programme planifié de recherche prioritaire et à un programme accéléré de promotion de la santé du cœur tant auprès du public que des professionnels;

**QUE** la campagne annuelle de sensibilisation de la Fondation des maladies du cœur du N.-B. a lieu en février 2010.

**POUR CES MOTIFS**, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **février 2010**, Mois du cœur à Fredericton et presse la population et toutes les associations municipales, sociales et fraternelles ainsi que les entreprises de donner tout l'appui possible à cette campagne.

Mois du cœur

**TOURNOI DE HOCKEY SUR ÉTANG – COUPE KILLARNEY**

Tournoi de hockey sur étang – Coupe Killarney

Réception d'une demande de permission de John Collins qui souhaite tenir le Tournoi de hockey sur étang – Coupe Killarney 2010 du 19 février au 21 février 2010.

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE** soit accordée au Club Rotary de Fredericton Nord la permission de tenir le tournoi de hockey sur étang – Coupe Killarney 2010 du vendredi 19 au dimanche 21 février 2010 au lac Killarney, sous réserve des recommandations du personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**SOLLICITATION PORTE À PORTE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, DISTRICT OUEST**

Sollicitation porte à porte – société canadienne du cancer, district ouest

Réception d'une demande de Tracey Staples qui souhaite mener une campagne de sollicitation porte à porte durant tout le mois d'avril 2010.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE** soit accordée au district Ouest de la division du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne du cancer la permission de mener sa campagne de financement porte à porte à Fredericton en avril 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONFIRMATION D'ARRÊTÉS**

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté Z-1.12 – J.D. Irving Limited (380-390, rue York)
2. Arrêté Z-2.676 – M. Abraham Khoury (746-792, avenue McLeod)
3. Arrêté Z-2.680 – CBCL Limited (avenue Murray)

4. Arrêté Z-2.681 – Carol Gay (355, allée Rainsford)
5. Arrêté Z-2.682 – M<sup>me</sup> Jennifer Wilson (153, rue Argyle)
6. Arrêté Z-2.683 – Skyline Building Management Ltd. (35 et 45, cour Boyne)
7. Arrêté Z-2.684 – City of Fredericton (47, cour Boyne)
8. Arrêté Z-2.685 – LPR Investments Limited (570, rue Needham et 321, rue Regent)
9. Arrêté Z-2.686 – City of Fredericton (771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy)
10. Arrêté Z-2.687 – Café Olé (715, rue Priestman)
11. Arrêté Z-2.688 – Gorman Holdings Ltd. (255, chemin Woodstock)

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REZONAGE – 526, CHEMIN WOODSTOCK (FREDERICTON)**

Rezoning – 526, chemin Woodstock (Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson au nom de la Ville de Fredericton, en vue de rezoner le terrain sis au 526, chemin Woodstock, de zone résidentielle six (R-6) à zone d'espaces libres (O.S.), sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 20 janvier 2010.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et de la condition recommandée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

Résolution

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE, ATTENDU QUE** pendant la séance du 25 janvier 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 526, chemin Woodstock de zone résidentielle six (R-6) à zone d'espaces libres (O.S.), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 22 février 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 1530, CHEMIN LINCOLN (EDOUARD GEBRAEL)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande d'Edouard Gebrael visant à rezoner le terrain de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle deux-B (R-2B), et à le lotir en vue de créer 7 parcelles de zone résidentielle deux-B (R-2B) au 1530, chemin Lincoln, sous réserve des conditions adoptées par le comité à sa réunion du 20 janvier 2010.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE, ATTENDU QUE** pendant la séance du 25 janvier 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 1530, chemin Lincoln de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle deux-B (R-2B), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

Résolution

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 22 février 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

**REZONAGE, MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE GILRIDGE – 419, PROMENADE CLEMENTS ET 281, CHEMIN CLAUDIE, (LINCOLN THOMPSON)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Lincoln Thompson visant à rezoner une partie du terrain en bordure d'un prolongement de la promenade Gilridge de zone de développement futur (F.D.) à zone résidentielle cinq (R-5); en vue de modifier la zone résidentielle cinq (R-5) de façon à permettre l'établissement d'une zone résidentielle deux-B (R-2B) habitation unifamiliale et de le lotir afin de créer trente-cinq (35) parcelles de zone résidentielle constructible, sous réserve des conditions adoptées par ledit comité à sa réunion du 20 janvier 2010.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan que, ATTENDU QUE** pendant la séance du 25 janvier 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 419, promenade Clements (NID 75006148) et 281, chemin Claudie (NID 75303073) de zone de développement futur (F.D.) à zone résidentielle cinq (R-5) et modifier la zone résidentielle cinq (R-5) afin de permettre l'établissement d'une zone résidentielle deux-B (R-2B) habitations unifamiliales sur le terrain sis aux 419, promenade Clements (NID 75006148) et 281, chemin Claudie (NID 75303073), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

Rezoning, modification de zonage et lotissement – prolongement de la promenade Gilridge – 419, promenade Clements et 281, chemin Claudie, (Lincoln Thompson)

Résolution

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 22 février 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

**LOTISSEMENT – 601, RUE MAPLE (FREDERICTON)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter le terrain du 601, rue Maple au droit de passage public.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lotissement – 601, rue Maple (Fredericton)

**LOTISSEMENT – 18, CROISSANT BIRCH (TIMOTHY DURLING)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant le rejet de la demande présentée par Timothy Durling visant à créer une (1) parcelle résidentielle constructible au 18, croissant Birch.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lotissement – 18, croissant Birch (Timothy Durling) - *Rejet*

**PROPOSITION D'EXPROPRIATION – 659, RUE QUEEN (NID 75401570 ET 75401588)**

**Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

Proposition d'expropriation – 659, rue Queen (NID 75401570 et 75401588)

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton (le conseil) autorise par la présente l'avocate municipale ou une personne déléguée à entreprendre le processus d'expropriation visant à donner accès aux terres nécessaires à l'élargissement de la**

rue Queen comme le montre dans l'ensemble le plan 1, ci-joint, soit une parcelle de terrain d'environ 205 m<sup>2</sup> sur le terrain sis au 659, rue Queen, ou les NID 75401570 et 75401588, du propriétaire actuel ou de tout successeur en titre;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil autorise par la présente ses employés ou agents à entrer sur les terrains décrits dans le plan 1 pour y mener des travaux d'arpentage, relever les niveaux, faire des forages, creuser des trous d'analyse ou effectuer tout autre test nécessaire pour s'assurer que les terres sont adéquates;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter un avis d'intention de pénétrer sur un bien-fonds, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation, chapitre E-14, R.S.N.B. 1973* et aux amendements s'y rattachant ainsi qu'aux règlements énumérés ci-dessous en ce qui a trait au terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Queen, l'avis doit faire savoir que la Ville, ses employés et ses agents nommés ont l'intention d'entrer sur le terrain en question au plus tôt le 26 janvier 2010 et y aller aussi longtemps que nécessaire, sans toutefois dépasser le 31 mars 2010, afin d'y faire des travaux permettant de déterminer si les terres sont adéquates, et que l'avocate municipale ou une personne déléguée fasse en sorte qu'un avis d'intention de pénétrer sur un bien-fonds soit donné en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'expropriation*;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU** que les services d'une firme d'arpentage soient retenus pour fournir à la Ville Fredericton les documents d'étude appuyant le processus d'expropriation en ce qui a trait aux terres indiquées aux présentes;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter l'avis d'intention d'exproprier une fois que l'avis d'entrée aura été émis et qu'il aura été établi que le terrain est adéquat, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner suite au processus d'expropriation et à ces directives;

**IL ÉGALEMENT RÉSOLU** que le gestionnaire immobilier soit mandaté pour continuer à négocier l'acquisition par entente de toutes les terres nécessaires.

*À ce sujet*, le conseiller Jordan Graham déclare qu'il n'appuiera pas la motion; il espère toutefois que la Ville acquerra le terrain grâce à des négociations raisonnables où les deux parties en viennent à une entente.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ**, le conseiller municipal Jordan Graham ayant voté contre.

Le plan 1 est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

**RAPPORT STATISTIQUE DE FIN D'ANNÉE SUR L'ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT (2009)**

Rapport statistique de fin d'année sur l'activité de développement (2009)

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le rapport suivant soit reçu et classé :

- Rapport statistique de fin d'année sur l'activité de développement (2009)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE ADAMS**

Modification de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation – restriction de stationnement rue Adams

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin de restreindre le stationnement côté ouest de la rue Adams, 20 m vers le sud et 20 m vers le nord à partir de l'intersection avec le croissant Piercy située le plus au sud (voir figure-1).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La figure 1 est jointe au présent procès-verbal comme **Appendice 5**.

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT CROISSANT BIRCH**

Modification de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation – Restriction de stationnement croissant Birch

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU que** le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin de restreindre le stationnement côté est du croissant Birch sur une distance de 10 m à partir de l'intersection avec la promenade Greenwood située le plus à l'est (voir figure-1).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La figure 1 est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

**NOMINATION – COMITÉ DE LIAISON EN MATIÈRE DE NÉGOCIATIONS**

Nomination – Comité de liaison en matière de négociations

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE à compter du 25 janvier 2010, le conseiller Dan Keenan n’occupe plus le poste de président du Comité de liaison en matière de négociations, il demeurera cependant membre du comité;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseiller Steven Hicks soit nommé président du Comité de liaison en matière de négociations à compter du 25 janvier 2010.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**NOMINATION – COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

Nomination – comité de sauvegarde du patrimoine

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE la personne suivante soit nommée au Comité de sauvegarde du patrimoine :

1. Barbara Landry, mandat de trois années expirant le 31 janvier 2013.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**PROPOSITION D’EXPROPRIATION – SERVITUDES DE SERVICES MUNICIPAUX – 705, PROMENADE CLEMENTS**

Proposition d’expropriation – Servitudes de services municipaux – 705, promenade Clements

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton soit saisi du rapport du commissaire consultatif à l’expropriation daté du 5 janvier 2010, en l’affaire impliquant la Ville de Fredericton et Carol Holdings Ltd.;

QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente son avis d’intention d’exproprier daté du 30 juillet 2009, déposé auprès du commissaire consultatif à l’expropriation le 4 août 2009,

visant le terrain du 705, promenade Clements, sis entre les rues Amanda et McGregor, et qu'il autorise l'expropriation des terres décrites dans l'avis d'intention d'exproprier à des fins de servitudes de services municipaux;

**QUE le conseil autorise le maire et la secrétaire municipale à signer, au nom de the City of Fredericton, l'autorité expropriante, les documents juridiques nécessaires pour donner suite à cette résolution.**

*À ce sujet, le conseiller Jordan Graham souligne que les négociations entre les parties intéressées se sont détériorées et que, dans ce cas précis, le terrain demeurerait en la possession du propriétaire actuel, si l'expropriation a lieu comme prévu. Par conséquent, le conseiller Jordan Graham appuiera la motion.*

Le conseiller Dan Keenan ajoute que la servitude est essentielle au développement de ce secteur particulier.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**LE MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY ASSURE LA PRÉSIDENTE**

*En raison de son absence à la séance du 11 janvier 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le maire Brad Wooside s'excuse et quitte la salle à 19 h 58. Le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence.*

**MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DES CONDITIONS ET LOTISSEMENT – 380-390, RUE YORK (J.D. IRVING/FREDERICTON RAILWAY COMPANY)**

*Avant la discussion, le conseiller Mike O'Brien se déclare en conflit d'intérêts et quitte la salle du conseil à 19 h 59.*

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z -1.12**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, que l'arrêté n° Z-1.12, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-1.12 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 7.**

Le maire Woodside quitte la réunion/le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence.

Modification du plan municipal et des conditions et lotissement – 380-390, rue york (J.D. Irving/Fredericton Railway Company)

Lecture de l'arrêté n° Z-1.12 par numéro d'article

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° Z-1.12, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-1.12

**Rapport administratif**

Rapport administratif

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseil soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – Modification des conditions**

Résolution

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham que, ATTENDU QUE** pendant la séance du 26 octobre 2009, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » ci-jointe, et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.240 adopté par le conseil à sa séance du 26 février 2001 et s'appliquant au terrain sis aux 370-380 rue York, soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution en vue de permettre la construction d'un magasin d'alcools;

**QUE** les exigences du paragraphe 39(3) et de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* ont été satisfaites relativement à la modification des conditions;

**IL EST RÉSOLU**, par les présentes, que le conseil adopte la modification proposée des conditions s'appliquant au terrain sis aux 380-390, rue York, comme décrit ci-dessus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe «A» est jointe aux présentes comme **Appendice 8**.

**Approbation de lotissement**

Approbation de lotissement

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le plan provisoire de lotissement soit approuvé.**

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – AVENUE MURRAY (CBCL LIMITED)**

Adoption des conditions – Rezonage et lotissement – avenue Murray (CBCL Limited)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur***

**L'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées afin de reconfigurer les limites de zonage du terrain sis en retrait de l'avenue Murray pour le lotir de façon à créer 21 parcelles de zone résidentielle deux-A (R-2A), 1 parcelle de zone résidentielle deux-A (R-2A (R-3), et 1 parcelle de zone résidentielle six (R-6) pour 34 habitations en rangée, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.680 :**

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 121/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) S'assurer que la version finale du plan de situation des maisons en rangée satisfait à toutes les exigences de la zone R-6 et est essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 121/09 le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Fournir un plan détaillé de stationnement et de paysagement s'appliquant à la parcelle R-6 lot à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Assurer l'accès et la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant.
- g) S'il y a lieu, avant la délivrance du permis de construire, obtenir du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (EGLNB) un permis de modification de cours d'eau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Le conseiller Mike O'Brien regagne la salle du conseil à 20 h 4.*

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.680**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.680, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté de zonage de the City of Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté  
n° Z-2.680 par numéro  
d'article

L'arrêté n° Z-2.680 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 9**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° Z-2.680, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.680

**Approbation de lotissement**

Approbation de lotissement

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE soit approuvé le lotissement en vue de créer 21 parcelles résidentielles de zone deux-A (R-2A), 1 parcelle résidentielle de zone trois (R-3), et une parcelle résidentielle de zone six (R-6) pour 34 maisons en rangée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REZONAGE – 355, ALLÉE RAINSFORD (CAROL GAY)**

Rezonage – 355, allée Rainsford (Carol Gay)

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.681**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.681, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.681 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.681 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 10**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.681, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.681

**MODIFICATION DE ZONAGE – 153, RUE ARGYLE (JENNIFER WILSON)**

Adoption des conditions – Modification de zonage – 153, rue Argyle (Jennifer Wilson)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées pour modifier la zone d'habitation trois-A (TP-3A) afin de permettre l'établissement d'un salon de coiffure au 153, rue Argyle, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.682 :**

a) Limiter le personnel du commerce à un employé, soit la requérante.

- b) Limiter à 30 m<sup>2</sup> la surface de plancher destinée au travail à domicile et présenter un plan d'étage, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Restreindre le droit de signalisation à une enseigne en entablement non lumineuse de 0,4 m (permis exigé)
- d) Prévoir une aire de stationnement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Fournir un dispositif antiretour en conformité à l'arrêté W-2 et à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Établir, entre le propriétaire et la municipalité, une entente selon l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, pour assurer le respect des conditions.
- g) Obtenir un permis de construire pour l'enlèvement de l'appartement existant.
- h) Faire en sorte que l'exploitation du salon de coiffure s'applique uniquement à la requérante, sans possibilité de cession.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.682**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase , appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z -2.682, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.682 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.682 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 11**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase , appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.682, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.682

**REZONAGE – 35 ET 45 COUR BOYNE (SKYLINE BUILDING MANAGEMENT)**

**Adoption des conditions**

Adoption des conditions – Rezonage – 35 et 45 cour Boyne (Skyline Building Management)

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées pour modifier**

**le zonage du terrain sis aux 35 et 45, impasse Boyne de zone résidentielle huit (R-8) à résidentielle neuf-A (R-9A), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.683 :**

- a) Préparer un plan final de lotissement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Limiter la densité maximale à 84 unités sur la parcelle 09-324 et à 42 unités sur la parcelle 09-325.
- c) Faire enregistrer au titre les ententes de droit de passage pour le stationnement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Fournir, avant la délivrance du permis de construire, le plan final de paysagement et de stationnement, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Octroyer gratuitement toutes les servitudes.
- f) Assurer la viabilisation, le nivellement et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.683**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.683, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.683 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.683 est lu par numéro d'article et est joint au procès-verbal; comme **Appendice 12**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.683, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.683

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 47, COUR BOYNE (FREDERICTON)**Adoption des conditions  
– Rezoning et lotissement –  
47, cour Boyne (Fredericton)**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées pour modifier le zonage du terrain sis au 47, impasse Boyne de zone de parcs (P) à zone résidentielle 9-A (R9-A), et à créer deux (2) servitudes publiques, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z -2.684 :

- a) Préparer un plan final de lotissement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Faire enregistrer les servitudes au titre, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.684**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.684, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté  
n° Z-2.684 par numéro  
d'article

L'arrêté n° Z-2.684 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 13**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.684, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.684**Approbation de lotissement**

Approbation de lotissement

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le lotissement visant à créer deux (2) servitudes de services publics soit approuvé. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 570, RUE NEEDHAM ET 321, RUE REGENT (LPR INVESTMENTS LTD.)**

Adoption des conditions –  
Rezoning et lotissement –  
570, rue Needham et 321,  
rue Regent (LPR  
Investments Ltd.)

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées en vue de faire passer une parcelle où se trouve un garage détaché de zone d'habitation quatre (TP-4A) à zone résidentielle sept (R-7), de façon à lotir le terrain sis au 570, rue Needham afin de l'ajouter au terrain sis au 321, rue Regent, comme le décrit le projet d'arrêté n° Z-2.685 :

- a) Rendre le lotissement de la parcelle essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 137/09, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Suivre tous les règlements provinciaux puisque la propriété est située dans la zone du champ de captage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.685**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.685, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté  
n° Z-2.685 par numéro  
d'article

L'arrêté n° Z-2.685 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 14**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° Z-2.685, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.685

**Approbation de lotissement**

Approbation de lotissement

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE soit approuvé le lotissement du terrain sis au 570, rue Needham afin de l'ajouter au terrain sis au 321, rue Regent. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 715, RUE PRIESTMAN (CAFÉ OLÉ)**

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées en vue de modifier la zone institutionnelle (I), en ce qui a trait au terrain sis au 715, rue Priestman, de façon à permettre l'exploitation d'un restaurant avec permis d'alcool), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.687 :

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme aux plans III et IV à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Interdire l'installation d'enseignes autoporteuses annonçant le café.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.687**

Proposé par le conseiller Stephen Chase , appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.687, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.687 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 15**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.687, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ABSENCE DE CONSEILLERS**

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE les conseillers Marilyn Kerton et Tony Whalen soient excusés et exemptés de la pénalité prévue au règlement. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
715, rue Priestman (Café  
Olé)

Lecture de l'arrêté  
n° Z-2.687 par numéro  
d'article

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.687

Absence de conseillers

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20 h 13.

Levée de la séance

Soumis à l'approbation du conseil municipal par



Karen Garrett  
Secrétaire de séance